

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des HAUTES-PYRENEES
 du CONSEIL MUNICIPAL
 de la commune de SOUYEAUX

Nombre de Membres

Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de la convocation : 1^{er} juin 2023Date d'affichage : 1^{er} juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUYEAUX, légalement convoqué le premier juin s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Lacoste Pierre, Maire.

Etaient présents : LACOSTE Pierre, ADER Patrick, LOPEZ Nathalie, GUILHAUME Régis, LAPEYRE Laurent, GUINLE Marie-Laure, BONNET Marielle, LESTRADE Nicolas, DUPUY Jean-François,

Absents représentés :

Absents excusés : LAMON Monique, DUCASSE Jérôme,

Secrétaire de séance : ADER Patrick,

Objet : Elections sénatoriales – Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu l'arrêté préfectoral N°65-2023-05-12-00006 du 12 mai 2023 fixant le nombre de délégués et de suppléants des conseils municipaux à élire et le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023.

a) composition du bureau électoral.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, il s'agit de BONNET Marielle et ADER Patrick et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de GUINLE Marie-Laure et LOPEZ Nathalie.
 La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) élection du délégué (ou des délégués)

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Pierre LACOSTE

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur Pierre LACOSTE: 9 voix

Monsieur Pierre LACOSTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.



Acte rendu exécutoire
 Après dépôt en Préfecture le :
 Et Publication ou notification le :

c) élection du suppléant (ou des suppléants)

Les candidatures enregistrées :

- Monsieur Patrick ADER.,
- Madame LOPEZ Nathalie,
- Madame GUINLE Marie-Laure

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des suppléants) en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur Patrick ADER : 9 voix

Monsieur Patrick ADER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Madame Nathalie LOPEZ : 9 voix

Madame Nathalie LOPEZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Madame Marie-Laure GUINLE : 9 voix

Madame Marie-Laure GUINLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le :
Et Publication ou notification le :



Le Maire
Pierre LACOSTE